



Compte rendu de la réunion du 6 octobre 2017
du Comité Directeur du CD 11

Etaient présents à la réunion :

Les membres du bureau :

- La présidente : Simon Catherine
- Le trésorier : Alain Gazil
- Le secrétaire : Franck Dodelin

Les présidents de club :

- Robert Benazet, Daniel Lafranchi, Max Maury, Michel Petiot, Marion Veyrac

Les membres élus :

- Myriam Benazet, Norbert Clerc, Pierrette Martrou, Laure Faudot-Bel,

Les membres absents, excusés :

- Présidente club : Frédéric Adam
- Autres membres élus : Joël Hurlault

Invité :

- Alain Dupin : (fait parti du comité régional)

Préambule :

- La présidente demande si la rentrée s'est bien passée et s'il y a eu de nouveaux licenciés.
- Alain Dupin a été invité à la réunion pour faire part des retombés pour les TNJ au niveau régional.

La réunion débute à 19h30.

Bilan financier concernant la prise en charge du CD sur les différentes actions menées par les clubs pour la saison 2016/2017

- Le trésorier, présente la balance comptable non définitive (exercice non clôturé) et explique les différents états, bilan, compte d'exploitation et les règles de base pour lire ces états en fonction de la nature des comptes par numéro.
- Avec les éléments en attente de paiement, les cotisations à venir de septembre et les subventions CDOS et Conseil général, l'année devrait être à peu près équilibrée.



-il rappelle que chaque demande de remboursement doit faire l'objet d'une facture, note de débit ou autre appellation selon le club pour obtenir le remboursement.

Les justificatifs doivent être joints, tickets, facture, inscription, pour justifier de la réalité de la dépense (déplacements en championnat de France, action pour les féminines...).

Le CD11 bénéficiant de subventions publiques, c'est le minimum pour garantir le CD11 en cas de contrôle avec la tenue d'une comptabilité selon les règles.

-Il rappelle que de ce fait et aussi de mémoire selon les règles de la FFTA, les comptes rendus d'AG et les annexes comptables des clubs doivent être transmis au CD11.

Bilan et reconduction de l'ensemble des actions CD : Stages, jeunes et adultes (BE), féminines, Pôle départemental jeunes (dates, lieu, comment...),

Après avoir rappelée le montant attendu des subventions CNDP (1700€) et Conseil général (1300/1500€), la présidente demande aux présidents de club les comptes rendus des actions effectuées car il faut d'ici la fin de l'année les justifier auprès des organismes allouant des subventions.

Ces bilans porteront sur les actions auprès des féminines, de la formation mais aussi de l'emploi.

Rappel des différentes décisions prises par le CD pour aider les clubs ; Reconduction ou non, Modification ou non?

Au vue de la baisse des subventions, la présidente interroge le comité sur le bien-fondé des différentes actions que le Comité départemental prend en charge et de la suite à donner pour l'équilibre des comptes.

Décision 1 : Frais des archers inscrits aux championnats de France

Le comité décide de mettre en place une aide pour la saison 2017 /2018, sous la forme d'un forfait de 100€ par archer, la prise en charge des frais de déplacement pour covoiturage étant supprimée.

Décision 2 :Remise de récompenses aux archers inscrits aux championnats de France

Le comité décide de l'attribution de récompenses pour les archers ayant eu un podium aux Championnat de France : Remise d'un bon d'achat de 50€ pour un podium.

Ce bon d'achat sera remis lors de l'AG du CD11 à venir, l'archer devant être présent.

La remise d'un bon d'achat de 30€ pour une participation au championnat est annulée.

Décision 3 : Formation arbitres et entraîneurs

Le comité décide :

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AUDE DE TIR A L'ARC

Association loi 1901 - N°: W113002745 - Siret: 447 748 534 00016

Chez Mme Catherine SIMON 19 chemin du Romarin, 11110 SALLES D'AUDE

Présidente 06 86 75 29 83 c.simchap@hotmail.fr

Secrétariat cd11.arc@gmail.com – Trésorier alain.gazil@ponts.org
<http://cd11tiralarc.wix.com/aude>



- La prise en charge avec la Ligue de la première tenue d'arbitre; le remboursement se fera sur présentation de la facture.

- La formation d'entraîneur 1 et 2 étant facturée 200€, la prise en charge sera de 100€.

- formation assistant entraîneur étant facturée 50€, la prise en charge sera de 25€.

Les formations, CQP à 620€ et CQTPS à 1350€ sont des formations pour des diplômes professionnels et ne peuvent et ne feront pas l'objet de prise en charge par le comité.

Une formation « sport santé et handicap » est mise en place sur la Ligue. Pour plus de renseignements, voir sur le site de la Ligue.

Décision 4 : Intervention de BE au sein des clubs

Lorsque le BE interviendra auprès d'un club, le comité décide la prise en charge de 50% des frais de transport, les autres 50% restant à charge du club.

Le remboursement se fera sur la base de Mappy, pour une voiture compacte à essence, avec les 30 premiers Km gratuits.

De plus le comité prend en charge l'intervention du BE par une aide de 170€ (120€ pour 6h d'intervention + 50€ pour usure de la ciblerie).

Subventions CNDS et Conseil Général 2017/2018: Présentation des différents projets prévus par les clubs pour la saison 2017/2018

Pour constituer les dossiers de subventions du CNDS et du Conseil Général, la présidente demande aux présidents leur différent projet pour la saison 2017/2018 avant fin mars 2018.

Les présidents ont communiqué les informations suivantes :

CASTELNAUDARY :

- Concours « spécial féminine »,
- Sport entreprise,
- Interventions du BE pour 8 X 3h,
- 1 personne en formation CQP et une autre en CQPTS,
- Intervention école temps activité scolaire dans 4 communes.

LINOUX :

- Section Handicapés pour les malvoyants.

NARBONNE :

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AUDE DE TIR A L'ARC

Association loi 1901 - N°: W113002745 - Siret: 447 748 534 00016

Chez Mme Catherine SIMON 19 chemin du Romarin, 11110 SALLES D'AUDE

Présidente 06 86 75 29 83 c.simchap@hotmail.fr

Secrétariat cd11.arc@gmail.com – Trésorier alain.gazil@ponts.org
<http://cd11tiralarc.wix.com/aude>



- Formation (1 arbitre et 1 entraîneur niveau 1),
- Soirée féminine.

– **CARCASSONNE :**

- Interventions du BE pour 10 X 3h,
- Formation assistant entraîneur et 1 entraîneur niveau 2.

Détermination des dates pour Challenge Mortreux et adultes et rappel du règlement

Critérium poussins :

Alain DUPIN informe que la région reconduit dès le mois de novembre le critérium poussins.

La fédération préconise le mélange de tous les poussins quel que soit l'âge. Les poussins tirent sur des blasons de 80 cm à 10 m.

Durant le concours du critérium, les poussins devront tirer 10 volées de 3 flèches.

Challenge Mortreux :

Alain Dupin informe que notre Challenge Mortreux ne correspond plus vraiment à ce qu'il se fait dans les autres départements de la région.

Après quelques échanges, l'ensemble du comité est d'accord pour se rapprocher de la démarche des départements voisins et du règlement jeunes de la FFTA.

Le comité décide d'une nouvelle proposition de challenge.

- 3 manches: 2 en salle dont une sur un département voisin et 1 manche sur parcours.
- Ce challenge est destiné aux jeunes archers débutants comme moyen d'émulation aux concours sélectifs nationaux FFTA. Il se compose de 2 phases : un tir individuel et un tir en équipe :

Tir individuel

Les tirs individuels sont organisés selon le règlement "rencontres jeunes" .

Les distances et tailles des blasons sont partagées en 5 catégories:

Poussins : blason de 122cm à 10m

Niveau 3 : blason de 122cm à 15m

Niveau 2 : blason de 80cm à 15m

Niveau 1 : blason de 60cm à 15m

Niveau As : blason de 40cm à 15m

Les tirs individuels se déroulent en 2 séries de 7 volées de 3 flèches.

Changement de catégorie en atteignant un score :

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AUDE DE TIR A L'ARC

Association loi 1901 - N°: W113002745 - Siret: 447 748 534 00016

Chez Mme Catherine SIMON 19 chemin du Romarin, 11110 SALLES D'AUDE

Présidente 06 86 75 29 83 c.simchap@hotmail.fr

Secrétariat cd11.arc@gmail.com – Trésorier alain.gazil@ponts.org
<http://cd11tiralarc.wix.com/aude>



Poussins : 336 points -> Niveau 3
Niveau 3 : 336 points -> Niveau 2
Niveau 2 : 308 points -> Niveau 1
Niveau 1 : 280 points -> Niveau As
Niveau As : 252 points -> Rencontre Officielles
Pour la première participation au challenge, le niveau est fixé par l'entraîneur de l'archer.

Tir en équipe

Pour initier les archers aux duels et aux tirs en équipe, lors des concours, il sera proposé un tir par équipe

- les équipes de club, avec mixité possible, sont ordonnées pour le premier tour à partir des 3 meilleurs scores des tirs individuels précédents.
- à chaque volée, une équipe comporte 3 archers qui tirent 6 flèches en 2 minutes, 2 flèches par archer.
- entre deux volées, un archer peut permuter avec un remplaçant, archer ayant participé au tir individuel du jour de la compétition.
- les duels se gagnent en 3 points en cumulant 2 points pour une volée gagnante, 1 point pour une égalité. En cas d'égalité à la troisième volée, le match est gagné sur la meilleure flèche de cette troisième volée.

Ce règlement n'est qu'une proposition issue des rencontres jeunes et adopté par la région. Le comité doit se retrouver pour accepter, peaufiner le règlement qui devra être accepté lors de notre prochaine réunion.

Les dates retenues pour le challenge sont :

- 10 ou 11 mars à FABREZAN,
- Le 7 avril 2018 à CARCASSONNE pour la salle ;
- Le 9 juin 2018 à BIZANET pour la manche parcours.

Le stage Mortreux récompensant les vainqueurs de la saison précédente sera organisé le 3 décembre à CARCASSONNE. Il sera encadré par un BE plus un entraîneur du club

Challenge adultes débutants

Les dates sont :

Le 6 janvier 2018 à NARBONNE à 18h

Le 14 avril 2018 à CASTELNAUDARY

Le 9 juin 2018 à BIZANET

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AUDE DE TIR A L'ARC

Association loi 1901 - N°: W113002745 - Siret: 447 748 534 00016

Chez Mme Catherine SIMON 19 chemin du Romarin, 11110 SALLES D'AUDE

Présidente 06 86 75 29 83 c.simchap@hotmail.fr

Secrétariat cd11.arc@gmail.com – Trésorier alain.gazil@ponts.org

<http://cd11tiralarc.wix.com/auode>



Championnats départementaux (Quota, date, lieu et organisation)

Salle

Pour l'année 2018 le championnat départemental sera organisé par le CD11.

Il aura lieu le samedi 27 janvier 2018 et le dimanche 28 janvier 2018 à CARCASSONNE.

Le CD11 prend en charge les récompenses, les inscriptions, les frais de la ciblerie mais garde le montant des inscriptions du greffe.

Une somme de 150€ sera attribuée au club en défraiement pour l'usure des paillons.

Le club de CARCASSONNE tient la buvette et garde la recette de la buvette.

Pour participer au championnat départemental, il suffit d'avoir participé à un concours en salle.

Discipline de parcours : Nature

Il aura lieu à Bizanet le 29 avril 2018.

Date et lieu de la prochaine assemblée générale

La prochaine assemble générale se fera à CARCASSONNE le 12 janvier 2018 à 20h00.

Les participants aux différents championnats de France devront être présents pour recevoir leur bon d'achat.

Les bons d'achats sont fournis par VIAS ARCHERIE.

Question du site internet du CD 11 (adresse, informations...)

La responsable du site internet Marion VEYRAC rappelle que pour faire vivre le site, il est important que les Presidents de clubs lui fasse passer toutes les informations concernant la vie des clubs de l'Aude mais aussi les actions du CD 11 et demande qu'on lui donne les documents ou photos pour les mettre sur le site ou si elle peut les prendre sur leur site.

Marion Veyrac rappelle que le site est gratuit et que cela coûterait 12€ par mois pour avoir un nom plus pratique que **cd11tiralarc.wixsite.com/aude**, en payant l'hébergeur du site.

Le trésorier rappelle qu'il a acheté pour 1 an le nom suivant **cd11-tiralarc.fr**, qu'il a payé 6,49€, dont il fait don au CD11.

De plus, Il possède un hébergement qui peut accueillir le site sans coût supplémentaire si Marion Veyrac à possibilité de transférer les données du site.

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AUDE DE TIR A L'ARC

Association loi 1901 - N°: W113002745 - Siret: 447 748 534 00016

Chez Mme Catherine SIMON 19 chemin du Romarin, 11110 SALLES D'AUDE

Présidente 06 86 75 29 83 c.simchap@hotmail.fr

Secrétariat cd11.arc@gmail.com – Trésorier alain.gazil@ponts.org
<http://cd11tiralarc.wix.com/aude>



D'ores et déjà, ce site est renvoyé directement sur le site de Marion Veyrac en toute transparence, et il est plus simple de communiquer comme dénomination du site Internet pour le CD11 :

<http://www.cd11-tiralarc.fr/> ou cd11-tiralarc.fr.

Rapprochement CD11 et CD31 pour certaines actions

Des échanges de mail ont eu lieu entre les présidents de l'Aude et de Midi Pyrénées à propos du challenge Mortreux et la possibilité de faire des rencontres entre les jeunes.

A ce jour, rien de concret n'est mis en place mais la question est posée pour la prochaine saison.

Pole départemental jeunes et TNJ

Alain Dupin nous dresse un bilan du pole départemental jeunes et de la compétition des TNJ. Il annonce que les jeunes ont progressé et qu'ils ont apprécié la compétition des TNJ.

Suite à la réunion de la région Occitanie, il nous annonce que pour 2018 on peut recevoir une aide de la région d'« accès aux hauts niveaux » pour entrainer les espoirs départementaux. Pour cela, il faut suivre le cahier des charges mis en place par le comité régional.

Pour recevoir une aide de 400€, il faut participer à 2 TNJ minimum.

Il préconise d'ouvrir les inscriptions dès maintenant pour commencer les stages le plus tôt possible.

Programmation de la prochaine réunion

La prochaine réunion de travail aura lieu le vendredi 1 décembre 2017 à 19h30 à CARCASSONNE

Fin de la réunion à 23h50

La présidente

SIMON CATHERINE

Le secrétaire

DODELIN FRANCK

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AUDE DE TIR A L'ARC

Association loi 1901 - N°: W113002745 - Siret: 447 748 534 00016

Chez Mme Catherine SIMON 19 chemin du Romarin, 11110 SALLES D'AUDE

Présidente 06 86 75 29 83 c.simchap@hotmail.fr

Secrétariat cd11.arc@gmail.com – Trésorier alain.gazil@ponts.org

<http://cd11tiralarc.wix.com/aude>